

Bureau du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, seize juin à dix-huit heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :

CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1^{er} Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2^{ème} Vice-président
GERDIL Frédéric, 3^{ème} Vice-président
WALKER James, 4^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
GRENAT Maryse, Membre du Bureau,
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

MAXIT Nathalie, Membre du Bureau
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués

Date de convocation : 10 juin 2026

Point n°8 – Attribution du marché 2026-002 - Remplacement et évolution de l'infrastructure serveur, assistance, maintenance et infogérance du système informatique

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du bureau que :

Vu la consultation engagée sous forme de procédure adaptée,

Vu les annonces publiées le 23 avril 2026 sur la plateforme MP74 et sur le BOAMP,

Vu le registre des retraits mentionnant que 88 dossiers ont été retirés par voie dématérialisée parmi lesquels 28 pour information. Ainsi que 65 retraits anonymes.

Vu les offres déposées par quatre candidats avant la date limite de réception des offres, les noms des candidats et l'ordre de réception des 9 offres suivants :

1. **HISIS**
2. **AVA6 GROUP**
3. **MARMITES**
4. **SARYN TECK SERVICES**
5. **AROBASE INFORMATIQUE**
6. **AMBITION IT**
7. **OCI ILIANE**
8. **KYANOP**
9. **ARSIMUM**

Vu l'analyse des candidatures et des offres réalisées conformément à la consultation,

Les règles de la mise en concurrence étant respectées,

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification. Les prestations s'exécuteront pour une durée ferme de douze (12) mois renouvelable deux fois.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'accord cadre du remplacement et de l'évolution de l'infrastructure serveur, assistance, maintenance et infogérance du système informatique avec l'entreprise Arobase pour son offre de base
- **AUTORISE** M. le Président à signer cet accord cadre.

Le secrétaire de séance,

Joseph DEAGE



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.